



RESOLUTIONS N°052/2021/MCA II/CA
ISSUES DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
23 septembre 2021

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II (*"MCA-Bénin II"*) s'est réuni le **jeudi 23 septembre 2021**, en sa vingt-quatrième session ordinaire, à l'hôtel AZALAI de Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 16 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation (*"MCC"*) et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*"Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le *"Décret portant création de MCA-Bénin II"*) le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la vingt-quatrième session ordinaire ;

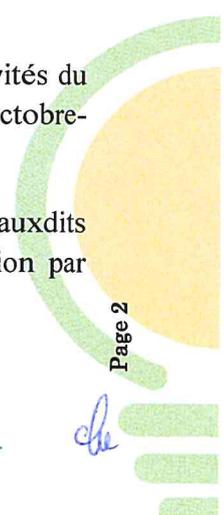
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs :

- ✓ Ratifie les documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'Octobre à Décembre 2021, notamment :
 1. Le Plan de travail,
 2. Le Budget Détaillé,
 3. Le Rapport Financier Détaillé,

4. La Demande de Décaissement,
 5. Le Rapport détaillé sur les contrats,
 6. Les Notes explicatives,
 7. Le Tableau de Suivi des Indicateurs,
 8. Le Rapport de Passation des Marchés,
 9. Le Rapport sur les Conditions Préalables.
- ✓ Constate avec satisfaction l'amélioration des taux de décaissement et en félicite l'équipe de la Coordination Nationale ;
 - ✓ Instruit la Coordination Nationale à maintenir cette performance en résorbant les écarts entre les prévisions et les réalisations en vue de l'atteinte des objectifs du Programme ;
 - ✓ Instruit la Coordination Nationale à l'effet d'appuyer la mise en œuvre du plan tarifaire en soutenant (i) l'évaluation de la première phase de la tarification et (ii) l'actualisation du plan tarifaire en vigueur dans les délais requis en tenant compte des impératifs liés à l'industrialisation pour asseoir une nouvelle grille tarifaire soutenable pour l'ensemble du secteur.
 - ✓ Approuve les documents de décaissement des fonds de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'Octobre à Décembre 2021, notamment :
 1. Le Budget Détaillé,
 2. Le Rapport Financier Détaillé,
 3. La Demande de Décaissement,
 4. Les Notes explicatives.
 - ✓ Considérant la nouvelle date d'expiration de l'Accord de Don, soit le 22 juin 2023, et dans le but de payer les prestations de l'Opérateur du contrat de gestion et de l'auditeur des contrats à cette échéance, instruit la Coordination Nationale à l'effet (i) de faire le point des ressources de la Contribution du Gouvernement disponibles en intégrant le paiement desdites prestations que le Gouvernement devrait payer à partir de juillet 2022 et (ii) d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions :

- ✓ approuve le Plan de Passation des Marchés financés par les fonds MCC et la Contribution du Gouvernement pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.
- ✓ prend acte de ce que de nouveaux marchés nécessaires à la mise en œuvre des activités du Compact seront insérés dans le plan de passation de marchés au cours du trimestre d'Octobre-Décembre 2021,
- ✓ autorise la Coordination Nationale à l'effet de finaliser les informations relatives auxdits marchés et à soumettre le plan révisé au Conseil d'Administration pour approbation par consultation à domicile.



RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve l'avenant n° 5 au contrat n° PP5-COM-PRISP-24.2 portant "Recrutement d'un consultant individuel pour appuyer les activités de MCA-Bénin II au sein du Ministère de l'Energie" ; ledit avenant est relatif à une augmentation des prestations ayant une incidence sur le montant et la durée du contrat ; et
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le consultant Edouard DAHOME.

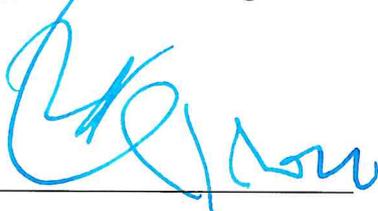
RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi l'exposé de l'auditeur :

- ✓ approuve le rapport d'audit des comptes de MCA-Bénin II pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021 et,
- ✓ donne quitus à la Coordination Nationale.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 23 septembre 2021.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration